

1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Désignation : NITRATE D'AMMONIUM

Utilisation : Engrais

Identification de la société : PLANTIN
84350 COURTHEZON France
e-mail : plantin@plantin.fr

Appel d'urgence : Tel : 04.90.70.20.03

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Préparation / substance : Préparation

Cette préparation est classée comme dangereuse au sens des arrêtés du 20 avril 1994 modifié et du 9 novembre 2004.

Comburant : Peut aggraver un incendie.

Danger : Le produit n'est pas combustible en lui-même, mais il favorise la combustion de matières combustibles, même en absence d'air. Lorsqu'on chauffe, il fond et un chauffage prolongé entraîne sa décomposition, dégageant des fumées toxiques contenant des oxydes d'azote, des vapeurs nitreuses et de l'ammoniac. Le produit a une grande résistance à la détonation. Le chauffage sous fort confinement, peut conduire à un comportement explosif du produit.

3 – COMPOSITION – INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Informations sur les composants :

Nom chimique : Nitrate d'ammonium / Nitrate de magnésium

N° CAS : 6484-52-2 / 10377-60-3

N° EINECS : 229-347-8 / 233-826-7

Concentration : 97% min / 3% max

Symbole(s) / Phrases de risques O, peut aggraver un incendie / O, peut aggraver un incendie

Le nitrate est classé comme matière oxydante selon la directive 76/548/CE.

4 - PREMIERS SECOURS

Symptômes et effets : Légère irritation.

Premiers secours :

Généralités : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation : Eviter de respirer les poussières. Passer à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Peau : Eviter le contact prolongé et répété avec la peau. Laver immédiatement au savon et à l'eau. Consulter un médecin en cas d'irritation.

Yeux : Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.

Ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion massive, des désordres intestinaux peuvent survenir. Consulter un médecin après une exposition importante.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction approprié : Avec de l'eau en grande quantité. Ne pas envoyer les eaux dans les égouts ou dans le milieu aquatique.

Produit d'extinction inapproprié : Extincteur à mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche. Ne pas utiliser de vapeur ni de sable.

Produits de décomposition /combustion dangereux : Dégagement de gaz toxique : Oxydes d'azote (NO, NO₂, etc.), vapeurs nitreuses (N₂O), ammoniac (NH₃). Ne pas respirer les fumées. L'inhalation des produits de décomposition peut causer une irritation et avoir un effet corrosif sur le système respiratoire. Les symptômes peuvent être différés. Ouvrir les portes et les fenêtres de l'entrepôt pour apporter un maximum de ventilation.

Equipement de protection : Utiliser du matériel respiratoire autonome.

Autres informations : Le produit n'est pas combustible, mais il favorise la combustion, même en absence d'air. Lorsqu'il est chauffé fortement, il fond et un chauffage prolongé entraîne sa décomposition, dégageant des gaz toxiques. La décomposition est accélérée par certaines substances (voir rubrique 10). Le produit a une grande résistance à la détonation. Le chauffage sous un fort confinement peut conduire à un comportement explosif du produit. Eviter toute contamination du produit avec de l'huile ou des matériaux combustibles.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Eliminer toutes les sources d'inflammation. Ne pas toucher ni marcher dans le produit épandu. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Précautions pour l'environnement : Eviter la contamination des cours d'eau de surface.

Méthodes de nettoyage : Recueillir le maximum dans un récipient propre pour réutiliser (de préférence) ou éliminer, en évitant la formation de poussière. Ne pas absorber avec de la sciure de bois ou tout autre matériau combustible. Contenir à l'écart du milieu aquatique.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Eviter de produire de la poussière. Eviter la contamination avec de l'huile de la graisse, les métaux et les matières combustibles. Eviter la reprise d'humidité pendant la manipulation ou le stockage.

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé, à l'abri de l'humidité et de la chaleur (30° maximum) dans un endroit bien ventilé. Eviter le contact avec des étincelles, une flamme nue ou toute source d'inflammation. Eviter tout contact avec des matières combustibles. Les aires de stockages doivent être sûres et facile d'accès pour les équipes de secours.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle : Poussière totale : 10 mg/m³
Poussière respirable : 5 mg/m³

Contrôle de l'exposition professionnelle:

Respiratoire : En cas de formation de poussière, utiliser un masque à poussière.

Main : Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques.

Yeux : Porter un appareil de protection des yeux / du visage.

Peau et corps : Les précautions usuelles de manipulations des produits chimiques doivent être appliquées

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :	Granulés
Couleur :	Blanc, blanc grisâtre
Odeur :	Inodore
Point de fusion :	160 à 170°C
Point/intervalle d'ébullition :	Non pertinent
Pression de vapeur :	Non pertinent
Densité relative :	950 à 1050 kg/m ³
Point d'éclair :	Non pertinent
Température d'inflammabilité :	Non inflammable
Propriétés comburantes :	Comburant
Solubilité dans l'eau :	1900 g/l à 20°C
Solubilité dans d'autres solvants :	Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non déterminé
pH :	pH = 5 (10 % vol solution)
Viscosité :	Non pertinent
Limites d'explosivité :	Non pertinent
Densité relative de la vapeur (air=1) :	Non pertinent
Propriétés d'oxydation :	Oxydant
Autres informations :	Température de décomposition : >210 °C Hygroscopique

10 - STABILITE / REACTIVITE

Stabilité :	Stable dans les conditions de stockage et de manutention recommandées (voir la rubrique 7).
Conditions à éviter :	Tenir à l'abri de la chaleur. La résistance à la détonation décroît en présence de contaminant ou de températures élevées. Le chauffage en milieu confiné peut provoquer une réaction violente ou une explosion.
Matériaux à éviter :	Eviter le contact avec les matériaux combustibles, les agents réducteurs, les acides forts, les bases fortes, les chlorates, les chromates, les nitrites, les permanganates, les poudres métalliques et les substances contenant des métaux tels que le cuivre, le nickel, le cobalt, le zinc et leurs alliages.
Produits de décomposition dangereux :	Dégagement de gaz toxique : Oxydes d'azote (NO, NO ₂ , etc.), vapeurs nitreuses (N ₂ O), ammoniac (NH ₃).

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë :	DL50 (rat) > 2000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation :	Pas de données disponibles.
Irritation/corrosion aiguë des yeux :	Pas de données disponibles.
Irritation/corrosion aiguë de la peau :	Pas de données disponibles.
Sensibilisation cutanée aiguë :	Pas de données disponibles.
Mutagénèse :	Pas de données disponibles.
Autres informations :	Si le produit est utilisé correctement, des effets sur la santé sont considérés comme peu probable.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité aiguë pour les poissons :	CL 50 (96 h) > 100mg/l
Toxicité aiguë pour les daphnies :	Pas de données disponibles.
Toxicité aiguë pour les bactéries :	Pas de données disponibles.
Toxicité aiguë pour les algues :	Pas de données disponibles.
Biodégradabilité :	L'ion nitrate est la forme prédominante pour la nutrition des plantes. Il suit le cycle nitrification / dénitrification pour donner de l'azote.
Coefficient de partage ; Log Pow :	Pas de données disponibles.
Autres informations :	Utilisé en quantité excessive, le produit peut provoquer l'eutrophisation des eaux de surface ou une contamination en nitrate des nappes phréatiques. Le produit ne montre aucun phénomène de bioaccumulation.

13 – ELIMINATION

Produit :	Selon la réglementation locale. Les produits contaminés doivent être considérés comme des déchets industriels spéciaux.
Emballage :	Collecte ADIVALOR

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par terre (ADR/RID) :	UN 2067 ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM 5.1, III Classe 5.1 Groupe d'emballage III Etiquette 5.1
Transport par mer (IMGD) :	UN 2067 ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM 5.1, III Classe 5.1 Groupe d'emballage III Etiquette 5.1
Transport par air (IATA) :	UN 2067 ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM 5.1, III Classe 5.1 Groupe d'emballage III Etiquette 5.1

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Description chimique :

Engrais au nitrate d'ammonium

Symbole(s) :



O Comburant

Phrases R :

Peut aggraver un incendie.

Phrases S :

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer

S17 : Tenir à l'écart des matières combustibles.

S41 : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Réglementations nationales :

Décret n°2005-989 du 10 mai 2005 modifiant la nomenclature des installations classées. Le décret du 20 mars 2000 modifiant celui du 21 septembre 1977 et l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 reprenant les dispositions issues de la directive SEVESO II. Directive 2003/105/CE du 16/12/2003 modifiant la directive 96/82/CE (directive SEVESO).

La législation des installations classées pour la protection de l'environnement rubrique N°1331 catégorie II – Engrais simples et composés solides à base de nitrate d'ammonium (un engrais composé contient du nitrate d'ammonium avec du phosphate et/ou de la potasse) dans lesquels la teneur en azote due au nitrate d'ammonium est supérieure à 24.5% en poids, et qui sont conformes aux exigences de l'annexe III-2 du règlement européen.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Libellés des phrases de risque et des consignes de sécurité figurant à la rubrique 2 :

Peut aggraver un incendie

O – Comburant

Les informations contenues dans cette FDS ne concernent que le produit susmentionné et ne sont pas nécessairement valables en cas d'utilisation avec d'autre(s) produit(s). Ces informations sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances pour l'usage décrit dans le paragraphe 1.

Mise à jour du 28/03/2008

Objet de la modification : mise en forme du document